

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 18 mai 2023, à 11 h 45, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présentes :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Est absent :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président de la CMQuébec, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2023-37**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Ajout du point 4DG) 3 - Accompagnement de la direction par une firme en ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2023

#### **Résolution n° E-2023-38**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

### Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Participation à l'assemblée générale annuelle

#### **Résolution n° E-2023-39**

- Autoriser M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement à la Communauté métropolitaine de Québec, à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 6 au 9 juin 2023 à Chicago (Illinois), et autoriser le remboursement des frais relatifs à ce séjour (transport, hébergement, repas, activités) et afférents à cette participation, selon les règles administratives usuelles.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 – « La mise en marché des produits régionaux » - Projet 2.4 Poursuivre la mise en œuvre du Plan de la mise en marché et de la valorisation des produits des agrotransformateurs et des transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de Lévis – Embauche d'un responsable en développement des marchés

### Résolution n° E-2023-40

Dans le cadre du projet 2.4 « Poursuivre la mise en œuvre du Plan de la mise en marché et de la valorisation des produits des agrotransformateurs et des transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de Lévis » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (Entente), autoriser la directrice générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :

- Procéder à l'embauche de M. Alain Falardeau à titre de responsable du développement des marchés, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Sous la supervision du coordonnateur de l'Entente, il occupera un poste contractuel d'une durée de 2 ans.
- Accorder à M. Falardeau un salaire correspondant à l'échelle salariale (2023) du personnel professionnel de classe 3 ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi, selon des conditions spécifiques qui seront fixées dans son contrat de travail, en fonction du budget disponible pour ce projet dans l'Entente.
- Signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Accompagnement de la direction par une firme en ressources humaines

### Résolution n° E-2023-41

- Octroyer à la firme AXXIO inc. un contrat pour des services d'accompagnement auprès de la direction de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) en matière de ressources humaines et relations de travail, au montant de 9 837,50 \$ taxes non incluses, le tout en conformité avec l'offre de service datée du 17 mai 2023.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-12

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 – Appel d'offres pour la réalisation de l'action n° 2 (consommation de l'eau potable)

### Résolution n° E-2023-42

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (Programme), autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'un organisme ayant pour mandat de réaliser l'action n° 2 du Programme, soit l'élaboration et l'animation d'ateliers éducatifs dans les écoles sur les coûts associés à la consommation de l'eau potable et les gestes à poser pour la réduire.

- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023  
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

### Organisation du Rendez-vous de la solidarité – printemps 2023

#### **Résolution n° E-2023-43**

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à tenir le *Rendez-vous de la solidarité – printemps 2023*, et réserver une somme maximale de 45 000 \$ (taxes incluses), provenant de l'entente intervenue entre la CMQuébec et la Fondation Lucie et André Chagnon, pour la préparation et la tenue de cet événement.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mai 2023  
Responsable : Développement social

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2023-44**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 10 mai 2023, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 avril (période 4).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023.
- c) Liste des dépenses Visa pour le mois d'avril 2023.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 mai 2023  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2023-37 à E-2023-44, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE